

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES SERVICES DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS EXTRASCOLAIRES

DIRECTION DE LA FORMATION
GÉNÉRALE DES ADULTES

AVRIL 2002

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES SERVICES DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS EXTRASCOLAIRES

AVRIL 2002

Direction de la formation générale des adultes
Service de l'évaluation des acquis

TABLE DES MATIÈRES

1.	Inscription pour passation d'examen seulement	p. 3
2.	<i>Le Prior Learning Examination</i> en anglais, langue seconde	p. 4
3.	Les tests d'équivalence de niveau de scolarité (TENS)	p. 5
4.	Les <i>Quatre univers de compétences génériques</i> tirées de l'expérience personnelle de la vie des adultes	p. 6
5.	Les tests du <i>General Educational Development Testing Service (GED-TS)</i> .	p. 8

1. Le service de reconnaissance des acquis extrascolaires intitulé : inscription pour passation d'examen seulement

En vertu du Régime pédagogique applicable à la formation générale des adultes

Un adulte peut s'inscrire à des épreuves imposées en vue d'obtenir des unités sans qu'il ait suivi le cours correspondant, et ce, peu importe à quel endroit, à quel moment et de quelle manière il a acquis ses compétences.

À qui ce règlement s'adresse-t-il?

Tous les adultes citoyens du Québec ont droit à ce service. Un adulte peut avoir fait des apprentissages par lui-même dans sa langue maternelle ou dans une langue seconde ainsi qu'en mathématiques ou dans le domaine du développement personnel et social, par exemple. Il peut donc être apte à réussir l'examen d'un cours même s'il ne s'y est pas inscrit pour formation.

Où s'informer

Dans un centre d'éducation des adultes d'une commission scolaire.

Frais d'administration

La commission scolaire peut exiger des frais d'administration.

Préparation

La commission scolaire peut vous aider à vous préparer en vue de la séance d'examen.

**2. Le service de reconnaissance des acquis extrascolaires intitulé :
le *Prior Learning Examination* (PLE) en anglais, langue seconde**

En vertu du Régime pédagogique applicable à la formation générale des adultes

Un adulte peut s'inscrire à des épreuves imposées en vue d'obtenir des unités sans qu'il ait suivi le cours correspondant, et ce, peu importe à quel endroit, à quel moment et de quelle manière il a acquis ses compétences.

À qui ce règlement s'adresse-t-il ?

Tous les adultes citoyens du Québec ont droit à ce service s'ils ont fait des apprentissages suffisants par eux-mêmes en anglais, langue seconde. Ils peuvent donc être aptes à réussir cet d'anglais, langue seconde, même s'ils n'ont pas suivi les cours correspondants.

Où s'informer

Dans un centre d'éducation des adultes d'une commission scolaire.

Frais d'administration

La commission scolaire peut exiger des frais d'administration.

Préparation

La commission scolaire peut vous aider à vous préparer en vue de la séance d'examen.

Qu'est-ce que ça donne?

L'adulte qui réussit cet examen obtient des unités qui comptent pour le diplôme d'études secondaires (DES).

3. Le service de reconnaissance des acquis extrascolaires intitulé : les tests d'équivalence de niveau de scolarité (TENS)

L'adulte qui réussit les TENS obtient une attestation d'équivalence de niveau de scolarité du secondaire (AENS).

Les avantages de l'AENS

Cette attestation favorise l'accès à des emplois exigeant le diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent.

Elle permet au titulaire de remplir les conditions d'admission de plusieurs champs de la formation professionnelle au secondaire.

Elle favorise aussi un retour aux études en vue du DES.

Les tests

Il y a quatre tests de 90 minutes et un test de 150 minutes.

La note de passage est de 60 sur 100 pour chacun des tests.

Il doit s'écouler 30 jours avant de pouvoir reprendre un test échoué.

Où s'informer

Dans un centre d'éducation des adultes d'une commission scolaire.

Frais d'administration

La commission scolaire peut exiger des frais d'administration.

Préparation

La commission scolaire peut vous aider à vous préparer en vue de la séance d'examen.

4. Le service de reconnaissance des acquis extrascolaires intitulé : les *Quatre univers de compétences génériques* tirées de l'expérience personnelle des adultes

Faire valoir vos compétences?

Vos acquis expérientiels peuvent vous mener à l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES). Vous devez cependant démontrer que vous avez fait certains apprentissages et que vous avez acquis certaines compétences et habiletés au cours de votre vie.

Quelles sont les compétences visées ?

Ce sont les compétences que les candidates ou les candidats ont acquises et qui sont liées aux quatre univers d'activités suivantes :

- les activités personnelles et familiales (santé et nutrition, éducation des enfants, gestion de vos affaires personnelles);
- les activités sociales, communautaires et politiques (l'actualité, l'organisation politique, l'implication communautaire);
- les activités professionnelles et économiques (l'économie générale, le monde du travail, la consommation);
- les activités culturelles et récréatives (arts et culture, sports, médias, multiculturalisme).

Les quatre univers correspondent aux codes de cours suivants :
GEN-5001-4, GEN-5002-4, GEN-5003-4 et GEN-5004-4.

En anglais, ce sont les codes :
GST-5001-4, GST-5002-4, GST-5003-4 et GST-5004-4.

Quelle est l'utilité de ce service?

Des unités comptant pour le DES peuvent être reconnues pour des compétences développées grâce à l'expérience personnelle.

Qui s'intéresse à ce service?

Les adultes intéressés peuvent demander eux-mêmes que leurs acquis expérientiels soient reconnus ou ils peuvent être adressés à ce service dans le contexte d'achats de formation impliquant le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité (MES) et les Centres Travail-Québec (CTQ).

Les adultes intéressés peuvent avoir besoin d'acquérir dans un délai raisonnable des unités nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES), par exemple afin d'obtenir un emploi postulé.

Qui est admissible à ce service ?

Ce service s'adresse aux adultes :

- de 18 ans et plus;
- qui sont admis à l'éducation des adultes;
- qui ont déjà les acquis de langue maternelle de 3^e secondaire ;
- qui sont capables, à l'aide d'un inventaire formel des expériences, de montrer la pertinence de compétences génériques acquises par l'expérience de la vie.

Combien de temps faut-il prévoir?

Il faudra :

- remplir une banque d'informations personnelles;
- compléter un carnet des réalisations;
- compléter un inventaire des expériences;
- et réussir une épreuve écrite.

Mis à part les travaux sur place, des travaux personnels de documentation peuvent s'étendre sur trois mois.

À qui s'adresser?

S'adresser à la personne responsable de l'accueil, aide et référence, dans une commission scolaire à l'éducation des adultes.

Y a-t-il une préparation nécessaire?

Aucun matériel didactique particulier ni aucun matériel d'enseignement ou de préparation ne sont prévus pour ce service.

Il n'y a pas de sessions de préparation prévues où l'on pourrait étudier des contenus d'apprentissage afin de réussir.

Frais d'administration

Des frais administratifs s'appliquent à toutes demandes et ne sont pas remboursables.

Faut-il apporter quelque chose

N'apportez aucun matériel.

La personne responsable de l'éducation des adultes à la commission scolaire vous indiquera la procédure complète.

5. Le service de reconnaissance des acquis extrascolaires intitulé : les tests du *General Educational Development Testing Service* (GED-TS)

Les tests du GED-TS créés par l'American Council on Education sont destinés aux adultes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires. Par leur travail, leur formation, leurs voyages, leurs lectures ainsi que dans leur participation à des activités d'apprentissage, les adultes peuvent avoir acquis quantité de compétences et d'habiletés à faire valoir.

Ces tests offerts aux Etats-Unis et dans toutes les provinces canadiennes, le seront dorénavant, au Québec. Chaque année, tout près de 800 000 adultes s'inscrivent aux tests du GED-TS en Amérique du Nord. Voici quelques questions et réponses qui permettront de mieux connaître le service des tests du GED-TS au Québec.

En quoi consistent les tests du GED-TS?

Il y a cinq tests du GED-TS qui correspondent en gros à la classe 5^e secondaire dans les matières suivantes : *exactitude et efficacité en expression française; sciences humaines, sciences; interprétation des textes littéraires; mathématiques*. L'adulte doit faire appel à ses connaissances et ses habiletés générales, à son esprit d'analyse et de synthèse. Quelques questions seulement demandent des faits, des détails ou des définitions. L'attestation du GED-TS, émise à la suite de la réussite des tests, équivaut au diplôme d'études secondaires (DES) à bien des égards.

Les tests sont disponibles en anglais, en espagnol et en français. Les cinq tests doivent être écrits dans la même langue, autrement dit, il est impossible de passer les tests en français et d'exiger la reprise d'un ou de plusieurs tests en anglais. Les tests utilisés au Canada ont été préparés pour les Canadiens.

Qui peut se présenter aux tests du GED-TS?

Pour être admis au service de passation des tests du GED-TS, l'adulte doit répondre aux conditions suivantes :

- ne pas avoir obtenu un DES;
- être âgé de 18 ans ou plus;
- être admis à l'éducation des adultes;
- se conformer à l'instruction spécifique concernant la citoyenneté et lieu de résidence).

Quelle est la durée des tests du GED-TS?

Les cinq tests se font normalement en deux séances et leur durée totale est de 7 heures 35 minutes.

Pourquoi se soumettre aux tests du GED-TS?

Voici quelques raisons qui motivent les adultes à se soumettre aux tests du GED-TS :

- pour acquérir des unités qui comptent pour l'obtention du DES;
- pour obtenir un document officiel qui atteste une équivalence d'études secondaires;
- pour répondre aux conditions de candidature pour obtenir un meilleur emploi;
- pour obtenir de l'avancement au sein de leur propre organisation;
- pour être admis dans un établissement de formation et d'enseignement;
- pour satisfaction personnelle.

Personnes ayant des besoins particuliers

Des arrangements peuvent être faits pour des personnes ayant des besoins particuliers ou ayant un handicap physique.

Quelles sont les matières couvertes par les tests du GED-TS?

- **Test 1 - *Exactitude et efficacité en expression française***
- **Test 2 - *Sciences humaines***
- **Test 3 - *Sciences***
- **Test 4 - *Interprétation de textes littéraires***
- **Test 5 - *Mathématiques***

L'attestation du GED-TS équivaut-elle au diplôme d'études secondaires?

Les tests tiennent compte des compétences et des habiletés que les personnes devraient normalement avoir acquises à la fin des études secondaires, comme la capacité de raisonner, de regrouper de l'information et de tirer des conclusions. Ces tests ne couvrent pas le contenu obligatoire des programmes d'études et des examens de 5^e secondaire aux fins de l'obtention du DES.

Si l'adulte réussit les tests du GED-TS, il reçoit une attestation qui procure les avantages suivants :

- elle accorde trente-six unités valables dans les matières à option admises pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES);
- elle permet l'admission dans la plupart des champs de la formation professionnelle et technique;
- elle permet d'accéder aux études collégiales menant à certaines attestations d'études collégiales (AEC) et des attestations techniques;
- elle est reconnue par plusieurs employeurs comme équivalent au DES.

Qui accepte une attestation du GED-TS?

À défaut du diplôme d'études secondaires (DES), l'attestation du GED-TS est généralement acceptée à des fins d'emploi, d'avancement et de poursuite des études. Les centres de formation professionnelle et technique l'acceptent en vue de l'admission dans la plupart des champs de formation. Toutefois, le ministère de l'Éducation ne peut garantir que cette attestation sera acceptée dans tous les cas par les employeurs ou les cégeps ni à l'université.

Frais d'inscription

Quoique limités, des frais administratifs s'appliquent à toute demande de passation des tests du GED-TS et à toute demande de reprise; ces frais ne sont pas remboursables.

Comment se préparer aux tests du GED-TS ?

Les aptitudes que vous avez acquises par le travail, la formation, la lecture ou grâce à d'autres expériences constituent une préparation aux tests du GED-TS. Pour vous préparer davantage, vous pouvez :

- assister à une séance de formation sur le GED-TS offerte par une commission scolaire ou par une entreprise privée spécialisée;
- consulter des livres qui se trouvent dans les bibliothèques et qui traitent des diverses matières à examen.

Que dois-je apporter à la séance de passation?

On vous demandera d'apporter une pièce d'identité portant votre signature et votre photo (permis de conduire, carte d'assurance maladie, etc.).

À noter, le papier et les crayons sont fournis. Aucun livre de référence ni aucune règle ou calculatrice ne sont autorisés.

Comment les tests sont-ils administrés?

Les tests du GED-TS sont administrés par les commissions scolaires sous des conditions et des modalités particulières et supervisées par la Direction de la formation générale des adultes (DFGA) du ministère de l'Éducation. Celle-ci voit :

- à la conformité de l'administration et de l'organisation des sessions;
- à l'information au public et à la publicité;
- à la sécurité des épreuves, au contrôle et à la gestion des tests;
- elle s'entend avec les sous-centres de passation éventuels et leurs responsables.

